

Changer l'Europe, maintenant !



Fabien CHEVALIER
Président
Sauvons l'Europe - Collectif Ile-de-France

Objet : Réponse au questionnaire

1) Quel est le projet réalisé ou le sujet traité par l'Union européenne au cours de la dernière législature que vous avez trouvé le plus satisfaisant ou à valoriser ?

Le Parlement européen a renforcé son pouvoir face aux autres Institutions lors de la dernière législature, et c'est ce qu'il nous semble essentiel de valoriser : sur la question du temps de travail, le rapporteur socialiste s'est battu jusqu'au bout pour tenter d'imposer, avec la majorité du Parlement, une législation progressiste, prenant en compte les temps de garde et de repos compensatoire et empêchant certains pays de déroger à la durée légale du temps de travail. La droite majoritaire au Conseil et à la Commission a bloqué ce qui aurait été un acquis pour tous les travailleurs. Face aux deux institutions qui tentaient d'imposer un compromis qui aurait été pire que la situation actuelle, le rapporteur socialiste a tenu bon, refusant de transiger sur ses priorités. Son attitude a été saluée par tous les syndicats qui ont reconnu le rôle essentiel du Parlement lorsqu'il s'agit de faire barrage aux tentatives d'affaiblissement du droit social par la droite européenne. Cette ténacité du Parlement européen s'est exprimé à d'autres reprises : par exemple, lors de l'examen de la directive Services, dite Bolkestein. Les socialistes européens sont parvenus à grandement réécrire la proposition de directive, et à transformer l'orientation du texte. Le Parlement européen a aussi mené des batailles fondamentales pour la protection des droits des citoyens : sa position sur le paquet Telecom quant à l'interdiction de coupure de l'accès à Internet empêche des dispositifs comme Hadopi en France. Là encore, le Conseil bloque. Mais cette affirmation du Parlement dans les négociations face aux autres Institutions est encourageante !

Un autre grand succès européen est le règlement REACH, le grand sujet environnemental traité pendant cette législature.

Le règlement REACH modifié est à mettre à l'actif des socialistes européens. Dans les négociations, nous sommes parvenus à concilier des objectifs apparemment contradictoires, à savoir améliorer la protection de l'environnement et la santé des européens sans menacer la compétitivité des entreprises, et notamment des PME.

Pour cela, REACH impose l'enregistrement des substances chimiques et leur évaluation, l'octroi d'une autorisation pour les substances très dangereuses et prescrit le remplacement des produits très dangereux. Au total REACH couvre 30.000 des 100.000 substances commercialisées dans l'UE.

Même si le projet initial n'a pas complètement résisté à la pression de certains lobbies de l'industrie chimique et leur soutien de droite, nous nous félicitons des avancées obtenues. Avant REACH, peu d'informations étaient disponibles concernant la dangerosité et l'utilisation des substances chimiques commercialisées au sein de l'UE. REACH fournit un système unique de mise à disposition systématique d'informations sur la sécurité des substances commercialisées afin de déterminer lesquelles sont les plus dangereuses et in fine envisager leur remplacement. Avec REACH, le consommateur bénéficie d'un droit nouveau : celui de demander au fabricant d'un bien si l'article qu'il va acheter contient des substances dangereuses. Autre amélioration majeure, il s'agit du renversement de la charge de la preuve : c'est aux entreprises de prouver l'innocuité de leur substances et produits pour pouvoir les commercialiser et non plus aux autorités d'identifier les substances dangereuses afin de les retirer du marché. Enfin, dernier acquis à souligner, limitée du fait des pressions de l'industrie chimique et de la majorité de droite, c'est l'obligation de substitution. Nous souhaitons que toutes les substances dangereuses soient soumises à un remplacement systématique par des alternatives plus sûres. Malheureusement, la version finale de REACH ne garantit ce principe de substitution que pour une partie de ces substances et seulement si l'industriel identifie de lui-même une alternative.

Lors des prochaines révisions de ce règlement, nous tenterons d'améliorer ce texte, qui constitue déjà une base essentielle.

2) Quel est le projet réalisé ou le sujet traité par l'Union européenne au cours de la dernière législature que vous avez trouvé le moins satisfaisant ?

On ne peut pas être satisfait des votes où la Droite l'a emporté au Parlement européen : la libéralisation de la poste, du transport ferroviaire passager, et le maintien d'un budget très limité sont des choix que nous regrettons, et auxquels nous nous sommes opposés en tant que socialiste.

3) Au regard de votre pratique des institutions communautaires, quels sont les points positifs et les points négatifs dans le fonctionnement de ces institutions ?

Les points positifs : elles sont communautaires, et donc dépassent le cadre étatique national. Ces Institutions ont le potentiel nécessaire pour être en mesure de répondre aux défis contemporains (énergie, climat, relance économique, encadrement des marchés financiers, environnement, nouvelle Europe sociale, etc...), pour peu qu'une nouvelle majorité émerge lors de cette élection.

Les points négatifs : le manque de visibilité politique, l'absence d'espace de débats politiques pour les citoyens au niveau européen. Trop souvent, les citoyens englobent les Institutions européennes dans un seul vocable - « Bruxelles » ou « l'Europe » - sans mesurer que derrière ces mots se cache un dispositif démocratique, avec une orientation politique selon chacun des suffrages nationaux (pour la couleur politique de la Commission et du Conseil) et selon le suffrage du 4-7 juin prochain pour le Parlement européen.

4) Quel est le projet que vous souhaiteriez réaliser pour les années à venir ?

Un projet pour 5 années de mandat, l'exercice est délicat ! voici une sélection de 3 projets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Une relance pour faire face à la crise

L'Europe s'enfonce dans une crise d'une ampleur sans précédent. La zone euro est entrée pour la première fois en récession depuis sa création en 1999. La production industrielle a fortement chuté au quatrième trimestre (-5,3 %) et, compte tenu des enquêtes de conjoncture, devrait continuer à reculer au cours des mois suivants.

Les instituts européens prévoient une poursuite de la récession pour les trimestres à venir, alors même que les effets des plans de relance ont été pris en compte. Dans ce contexte, la situation de l'emploi va continuer de se dégrader et la dynamique des salaires devrait devenir négative.

Pour sortir de la crise, les socialistes européens sont les seuls à proposer un vrai plan de relance à l'échelle européenne, comprenant à la fois des mesures de soutien à l'investissement et à la consommation.

Plus précisément, nous proposons :

- une augmentation du budget de l'Union à 1,5 % du PIB, car seule une véritable relance européenne permettra une sortie de crise ;
- la reconnaissance du droit pour l'UE de lever des emprunts pour financer ses investissements de long terme, notamment dans les infrastructures.

Les socialistes européens proposent également une stratégie européenne pour une croissance écologique, innovante et riche en emplois, qui créera 10 millions de nouveaux emplois à l'horizon 2020 (dont 2 millions pour le secteur des énergies renouvelables à lui seul). Cette stratégie repose notamment sur :

- le développement du système de transports le plus efficace, reposant notamment sur un réseau ferroviaire à grande vitesse ;
- le développement des réseaux de transport d'énergie et de transport de données à large bande ;
- l'augmentation des budgets de recherche-développement et la promotion de l'innovation ;
- un Pacte européen pour le développement de l'emploi, reposant notamment sur la mobilisation des ressources du Fonds social européen pour le retour à l'emploi et le renforcement des qualifications et le financement d'un Programme de Compétences pour préparer les salariés aux emplois dans le domaine des technologies « vertes » et des énergies renouvelables ;
- l'augmentation de la capacité de crédit de la Banque Européenne d'Investissement et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement et la simplification de l'accès des PME à ces crédits, un plus large accès au Fond Européen d'Ajustement à la Mondialisation afin de soutenir les salariés, dont les intérimaires, qui ont perdu leur emploi.
- la réorientation de l'action de la Banque Centrale Européenne vers le soutien de la croissance et de l'emploi tout en préservant la stabilité des prix.

Un pacte européen de progrès social

L'Europe est pour nous un projet politique et social. Elle n'a jamais été et ne peut être uniquement un marché. L'avenir du modèle social européen est devenu l'enjeu d'une immense bataille politique, et c'est pourquoi nous avons fait de l'Europe sociale une priorité dans notre programme et dans notre action.

C'est à l'échelle européenne que nous pouvons défendre les intérêts des travailleurs et des salariés des secteurs durement touchés par la crise : le monde du travail a besoin d'Europe. La démocratie, à l'échelle nationale, n'a pas les moyens de s'imposer face au pouvoir économique mondialisé.

La Commission européenne a présenté un nouvel agenda social en fin de législature. Mais il arrive trop tard et il est une réponse faible face à la précarité, aux inégalités et aux effets de la crise économique qui frappent aujourd'hui les salariés et l'ensemble des citoyens européens. Nous sommes convaincus qu'il existe une meilleure voie pour construire une Europe plus juste de l'inclusion sociale, en disant non au dumping social !

Nous voulons une Europe du progrès social. C'est pourquoi, avec tous les socialistes européens, nous proposons un "Pacte européen du Progrès social" afin d'assurer à tous - retraités, demandeurs d'emplois, salariés peu qualifiés - un revenu décent et une protection sociale.

Services publics

Les services publics constituent un pilier du modèle économique et social des socialistes européens. Ils sont un gage de solidarité et d'égalité entre les citoyens. Ce sont aussi des instruments indispensables au service d'une plus grande efficacité économique en fournissant des services que le seul marché ne prend pas en charge aveuglé qu'il demeure par les contraintes de court terme. Les services publics participent à l'élaboration du bien être collectif. Notre objectif est de définir au niveau européen un cadre législatif. Ce dernier doit dépasser le strict cadre national et garantir les missions et le financement des services publics trop souvent mises à mal par une application farouche du droit de la concurrence et une conception du marché intérieur qui fait fi de toutes les autres considérations (aménagement du territoire, objectifs sociaux et environnementaux, développement durable, politique industrielle....).

Nous voulons :

- Etablir un cadre européen pour les services publics, qui garantira aux citoyens non seulement un droit d'accès universel et égal à ces services mais qui permette aussi de prendre en compte des nouveaux besoins et aux citoyens de participer à l'évaluation des missions de services publics..
- Garantir que les règles européennes en matière de concurrence et du droit des entreprises ne s'opposeront pas à l'accomplissement des missions de services publics et à leur financement. Ceci passe notamment par le plein respect du principe de libre administration des collectivités locales pour gérer les services publics locaux dont elles ont la charge.
- Assurer que les critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics puissent être appliqués sans restriction par les autorités publiques et les collectivités locales
- Assurer la spécificité des services sociaux d'intérêt général.

Kader ARIF
Député européen
Tête de liste socialiste pour la région Sud-Ouest